RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du

fixant les dates de l'élection complémentaire d'un membre du conseil régional de l'ordre des vétérinaires en région Pays de la Loire

NOR :

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.242-4 à R.242-19 ;

Vu l'arrêté en date du 22 février 1993 modifié par l'arrêté du 19 décembre 1995, fixant les circonscriptions régionales de l'Ordre des vétérinaires ;

Sur proposition du Directeur général de l'alimentation,

Arrête :

Article 1er

Une élection complémentaire d'un membre du Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires de la région Pays de la Loire, aura lieu le jeudi 25 octobre 2012 et, en cas de second tour, le jeudi 6 décembre 2012. Le nombre de conseillers à élire lors de ces élections est précisé en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le Directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Fait le 23 AOUT 2012

Pour le ministre et par délégation :
Le Directeur général de l'alimentation,
P DEHAUMONT

ANNEXE

Régions	Départements concernés	Nombres de conseillers à élire
Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44) Maine-et-Loire (49) Mayenne (53) Sarthe (72) Vendée (85)	1